

Samia Hamdan – El-Ghadban
109 Rue de Genève
1226 Thônex
coursdarabe@icloud.com
076 61540 81

Cours d'Arabe organisés à la librairie arabe « l'Olivier»

Cours pour l'année 2013-2014 sous réserve d'ouverture d'une classe de 5 élèves minimum.

32 cours de septembre 2013 à juin 2014

Prix annuel du cours collectif de 90 minutes : 1800 CHF (180 CHF/mois)

Samia Hamdan – El-Ghadban
109 Rue de Genève
1226 Thônex

coursdarabe@icloud.com
076 615 40 81

Cours d'Arabe

Formulaire d'inscription aux cours d'Arabe pour la période 2013 - 2014

Chers parents, Chers élèves,

Voici venue la période de vous inscrire ou réinscrire pour les cours d'arabe de l'année **2013-2014**. Les cours auront lieu **de septembre 2013 à juin 2014** à l'exclusion des vacances scolaires. Les horaires précis vous seront communiqués dès fin août en fonction de votre demande. Je reprendrai contact avec vous dès réception de la présente inscription.

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Je désire m'inscrire, inscrire mon fils, ma fille, mes enfants pour la période 2013-2014

Prénom(s) (de ou des élèves) : _____

Formule des cours choisis et tarif convenu ensemble :

32 x 60 min, individuel 4480 CHF

32 x 90 min, individuel 6720 CHF

32 x 90 min, collectif (min. 5 élèves) 1800 CHF

Formulaire à me retourner le plus rapidement possible, afin de réserver votre horaire préférentiel.

L'inscription ci-dessus implique l'acceptation des Conditions Générales qui se trouvent au dos de ce document.

Date : _____ **Signature** : _____

Conditions Générales des Cours

1. Les cours individuels ou collectifs engagent l'élève pour l'année d'étude de septembre à juin.
2. Les cours individuels sont payés en 10 dix mensualités identiques à régler au début de chaque mois.
3. Les cours collectifs sont payés en 3 fois au début des mois de septembre, décembre et mars. Chaque paiement représente un tiers du montant total.
4. Le calendrier des cours établi au début de l'année scolaire prend en compte, à quelques exceptions près, les vacances scolaires.
5. Tout cours individuel manqué est dû par l'élève. Le professeur pourra le remplacer à son domicile le premier samedi des mois de décembre, mars et juin.
6. Le cours de remplacement n'est donné que si l'absence au cours est avisée 48 heures avant, sauf en cas de maladie de l'élève muni d'un certificat médical.
7. Aucun cours de remplacement ne sera donné pour des absences à un cours collectif.
8. En cas d'incapacité du professeur, les cours de remplacement pourront être donnés par un remplaçant ou une remplaçante.
9. Si pour des raisons de force majeure, l'élève devrait interrompre ses cours durant l'année, l'avis sera notifié par écrit au professeur sous un délai minimum de trois mois.
10. Lorsqu'un élève s'inscrit aux cours, il s'engage à les suivre depuis la date de l'inscription jusqu'à la fin de l'année scolaire. Les honoraires sont comptés dès la date d'inscription.
11. Tous les cours supplémentaires de perfectionnement ou intensifs demandés par l'élève seront facturés à l'unité.
12. Les livres et autres supports de cours sont à la charge des élèves.

La personne responsable de l'inscription déclare s'engager à observer le règlement ci-dessus.

Date : _____ **Signature :** _____